

**ÉPOUX OU PÈRE**Prénoms FrédéricNom <sup>[1]</sup> DUPONT(1<sup>ère</sup> partie)2<sup>nde</sup> partie

[1]

Né le 02 février 1973  
à 01 heures 30  
à Lille (Nord)de <sup>[2]</sup> Marc Gaston Victor DUPONT  
et de <sup>[2]</sup> Jeanne-Marie Thérèse DESMAREZExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 475A  
le 07 JUIN 2013 <sup>[3]</sup>

L'officier de l'état civil

**MENTIONS MARGINALES <sup>[4]</sup>****MARIAGE** célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré <sup>[5]</sup>

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

**MENTIONS MARGINALES <sup>[4]</sup>****ÉPOUSE OU MÈRE**Prénoms Aline Andrée AnnieNom <sup>[1]</sup> ROUSSEAU(1<sup>ère</sup> partie)2<sup>nde</sup> partie

[1]

Née le 13 mai 1981  
à 12 heures 30'  
à Dole - Jurade <sup>[2]</sup> Pierre Jean Jacques ROUSSEAU  
et de <sup>[2]</sup> Christine Solange Henriette ROYExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 448  
le 19 JUIN 2013 <sup>[3]</sup>

L'officier de l'état civil

à heures ;

le

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... ».  
 (2) Prénoms et nom du père et de la mère. (3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements à l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.  
 (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.  
 (5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par maître..., notaire à ... ».

## ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°  
Décédé le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

## MENTIONS MARGINALES (1)

## ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

## MENTIONS MARGINALES (1)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1<sup>er</sup> ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1122  
le 12 mai 2013

à 18 heures 18  
est né(e) (2) Rosc Jeannic Christine  
ROUSSEAU DUPONT

(1<sup>er</sup> partie) ROUSSEAU  
(2<sup>de</sup> partie) DUPONT

suivant déclaration conjointe  
du 14 mai 2013

du sexe féminin à JOSSIGNY  
(Seine et Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 14 mai 2013 à la  
Mairie de JOSSIGNY (Seine et Marne)  
pour son père

Délivré conforme aux registres le 14 mai 2013  
L'officier de l'état civil



## MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

## MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de [prénoms, nom] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.